

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17.01

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021

LES ENJEUX DE SAINT-LÔ AGGLO

Construire un territoire durable est un axe fort du projet de territoire.

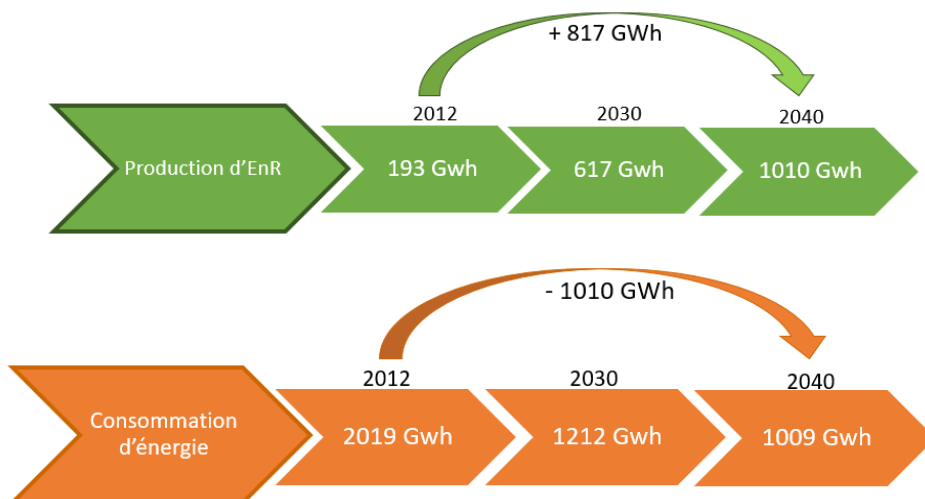
Les derniers scénarios du GIEC prévoient des impacts climatiques qui auront des conséquences sérieuses, dès 2030, sur la santé, les modes de vie, la biodiversité et l'activité économique, notamment agricole.

À travers le plan climat air énergie territorial, il convient dès à présent de réduire notre empreinte carbone, mettre en œuvre la transition permettant de se défaire des énergies fossiles, travailler la sobriété énergétique, et déjà nous adapter aux conséquences du changement climatique.



DEVENIR UN « Territoire 100% énergies renouvelables » EN 2040

- Réduire de 50% la consommation d'énergie du territoire tout secteur confondu d'ici 2040
- Augmenter la production d'énergies renouvelables pour couvrir la totalité des consommations énergétiques d'ici 2040



Comment ?

- Penser durablement l'aménagement du territoire
- Préserver nos ressources locales
- Inciter à la réduction et au recyclage des déchets

QUELLES ACTIONS DE SAINT-LÔ AGGLO SUR LE TERRITOIRE ?

1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

- Signature d'un contrat d'objectif territorial Energie territorial avec l'ADEME

Saint-Lô Agglo a signé avec l'ADEME un Contrat d'Objectifs Territoire Energie Climat (COTEC). **Le changement de comportement** constitue un fil rouge de ce COTEC.

10 actions seront mises en place sur 3 ans (2020-2023) :

	Actions
1	Encourager et accompagner le changement de pratiques auprès des entreprises du territoire engagées dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT)
2	Santé environnement : développer un suivi et une information des usagers sur la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments non soumis à la réglementation
3	Mettre en place une maison itinérante de la mobilité qui permettra de recueillir les besoins des habitants en termes de mobilité rurale
4	Développement de la méthanisation sur le territoire : mobilisation des élus, des agriculteurs et associations d'habitants
5	Accompagnement d'un panel d'habitants sur l'évolution du service de collecte des déchets vers une tarification incitative
6	Planification du développement des énergies renouvelables et développement des réseaux gaz
7	Mettre en place un cycle d'information et de mobilisation sur le bois énergie
8	Réalisation d'une animation test sur la géothermie très basse énergie
9	Sensibilisation des habitants à la consommation responsable
10	Mettre en place une démarche de sobriété numérique au sein des services de Saint Lo Agglo et de la Ville de Saint-Lô

- Développement des mobilités douces et offres de transport en commun

- ✓ **Aménagement cyclable** : 2200 m linéaire en 2021 avec 3 aménagements
- ✓ **Mise en place d'une prime à l'achat de vélos à assistance électrique** : environ 350 primes accordées.



- Amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics et privés

OPAH :



Au 30 juin 2021, 125 logements sont ou seront réhabilités avec des aides de l'Anah « Habiter Mieux » et ont fait l'objet d'évaluations énergétiques à l'état actuel et à l'état projeté, dont 48 réalisées par le CDHAT.

Le **gain énergétique moyen est de 45 %**.

Les travaux prévus vont permettre

d'éviter le rejet de plus de 534 tonnes d'équivalent CO2 annuellement.

2. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET RESSOURCES

- Nouvelle gestion des déchets avec l'extension des consignes de tri, le nouveau schéma de collecte et la mise en place de la tarification incitative



En parallèle de la mise en place du nouveau mode de gestion des déchets, depuis fin 2020, pour agir sur les comportements individuels et sur les dynamiques collectives, Saint-Lô Agglo est accompagnée par une équipe de consultants en sciences humaines et sociales.

Un panel d'habitants représentatif de la population du territoire (une vingtaine de foyers) : homme, femme, seul(e), en couple, avec enfant(s), étudiant(e), retraités, salariés... a été constitué en 2021 pour aider l'Agglo à tester des méthodes pour changer de comportements en matière de déchets : consommation responsable, prévention et diminution de la production de déchets et tri pour la valorisation des déchets.

- Préservation du Bocage

Plusieurs actions en faveur du bocage sont mises en place :

- ✓ **Opération « 10 000 arbres »** : + de 12 000 en 2021 (contribution de 1€ par arbre)
- ✓ **Plan bocage 2019-2022** animé par la chambre d'agriculture : projets de plantation de l'hiver 2021-2022 de 21 personnes, pour un linéaire total de 6 667m dont 1 550m sur talus. Cela porte le linéaire planté depuis 2019 à 20,4 km. Saint-Lô Agglo participe à cette opération à hauteur de 1,50€ par mètre linéaire planté.
- ✓ **Programme de restauration des haies antiérosives 2021-2024** : Saint-Lô Agglo met en œuvre un programme de restauration du bocage dans le cadre du contrat de territoire eau et climat avec l'Agence de l'eau.

- Contrat de territoire « Eau Climat » 2021-2024



Saint-Lô Agglo, le Syndicat de la Vire, le Syndicat départemental de l'eau de la Manche et la ville de Saint-Lô ont signé avec L'agence de l'eau Seine-Normandie le Contrat de territoire "Eau & Climat" 2021-2024.

Ce dernier définit les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux d'amélioration de la qualité des eaux superficielles en vue d'atteindre le bon état des cours d'eau présents et de limiter les prélèvements d'eau sur le milieu naturel pour l'alimentation en eau potable sur le territoire de Saint-Lô Agglo.

Deux grands enjeux liés à l'eau, la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique de ce territoire ont été définis :

- Enjeu 1 - l'atteinte du bon état écologique du cours principal de la Vire
 - Enjeu 2 - l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau du territoire
- Le montant prévisionnel global du programme d'actions est de : 14 M€ HT.

3. DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

- Le projet alimentaire territorial (PAT)

L'objectif pour l'agglomération, est d'une part de donner le cadre d'une nouvelle politique alimentaire sur le Saint-Lois au service d'une alimentation locale, durable et de qualité en lien avec l'ensemble des acteurs. Et d'autre part, faire de l'alimentation un enjeu de société majeur en favorisant une approche territoriale, dans une logique d'attractivité du Saint-Lois.

L'ACTION DE SAINT-LÔ AGGLO EN INTERNE ?

1. GESTION DURABLE DU PATRIMOINE ET DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

- Un schéma directeur immobilier pour mieux gérer le patrimoine

En 2018 un diagnostic a été réalisé : 196 bâtiments communautaires ont été audités au travers d'une batterie de 171 indicateurs regroupés en 5 thématiques : identification du bâtiment, état réglementaire, état technique, qualité d'usage, bilan financier.

Cet inventaire a permis de dégager 3 axes principaux permettant aux élus de prioriser les actions :

- Axe 1 – optimiser le parc
- Axe 2 – améliorer la performance énergétique et la performance environnementale



- Axe 3 – améliorer la qualité d’usage

- La réalisation d’audits énergétiques pour améliorer les performances énergétiques des bâtiments communautaires

Deux bureaux d’études ont audité une **quarantaine de bâtiments tertiaires communautaires** (maison de justice et de droit, immeubles de bureaux, locaux pédagogiques, Atelier R&D – Fablab, office du tourisme, maisons de l’enfance, clubs-house, vestiaires, stades, centres de loisirs, locaux techniques, atelier communautaire, résidence étudiants, pôle de santé...) ainsi que **22 gymnases**.

- Opérations de réhabilitation et construction

Construction La Maison de l’enfance de Tessy-Bocage : un équipement pensé pour les enfants, sobre et performant qui fait preuve d’exemplarité énergétique et environnementale :

- Territoire 100% énergies renouvelables en 2040
- Conforme aux objectifs du plan climat air énergie territorial
- Conforme à la démarche engagée Cit’ergie©
- Conforme au niveau E3 C1 défini dans le référentiel E+ C-

Ce bâtiment a fait l’objet de l’expérimentation du référentiel environnemental E+ C- et il atteint d’ores et déjà la performance attendue dans la nouvelle réglementation environnementale qui n’est pas encore en application (RE 2020). De plus, c’est le premier bâtiment de Saint-Lô agglomération à être **raccordé à un réseau de chaleur renouvelable – chaufferie bois** collective alimentant la maison de l’enfance, l’école, le collège et bientôt le gymnase)

- Installation d’énergie renouvelable et substitution d’énergie

Remplacement de chaufferies en 2021 : 3 chaudières haute température ont été remplacées par des chaudières à condensation :

- CS omnisports à Agneaux
- Gymnase Albert Camus à Saint-Amand
- Vestiaires stade Berthelem à Saint-Lô

- L’évaluation et l’amélioration continue : Cit’ergie©

CIT’ERGIE devient le programme TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Ce programme est composé de deux labels complémentaires :

- le label CLIMAT – AIR – ÉNERGIE (anciennement Cit’ergie©)
- le label ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Dans le but de valoriser les actions menées et de développer une démarche d’amélioration continue, Saint-Lô Agglomération s’est engagée à obtenir le **label CLIMAT – AIR – ÉNERGIE**.



C'est un **programme de management et de labellisation qui récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat air-énergie ambitieuse.**

Des ateliers pour mener l'état des lieux des programmes et projets de Saint-Lô Agglo se sont déroulés en mai et juin 2021. Sur le référentiel CIT'ERGIE© Saint-Lô Agglo obtient le score 44,81 % d'actions réalisées et 18,44 % d'actions en cours et programmées.

Cela signifie qu'à court terme, (1-2 ans), Saint-Lô Agglo pourrait atteindre les 50% d'actions réalisées et ainsi être labellisée Cit'ergie© (2ème niveau de labellisation).

Contact presse Saint-Lô Agglo :

Cécile Fournier

06 82 05 23 51 / 02 14 16 30 22

cecile.fournier@saint-lo-agglo.fr

[espace presse] saint-lo-agglo.fr -

